

Démarche	: Demande de prise en charge des surcoûts liés à l'engagement individuel des élevages dans une démarche de sécurisation des productions bovines exposées au risque de contamination par la chlordécone pour l'année 2025
Organisme	: Service Economie Agricole

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

La sécurisation des viandes vis-à-vis de la chlordécone est une priorité de l'Etat réaffirmée dans le Plan Chlordécone IV, afin de garantir une alimentation sans risque chlordécone, assurer la pérennité de la filière bovine guadeloupéenne et contribuer à l'autonomie alimentaire pour la viande.

Vous êtes éleveur et vous avez été accompagné en 2025 par l'association pour la protection sanitaire des élevages de Gwadloup (SANIGWA) dans une démarche volontaire de sécurisation de votre production bovine face au risque de contamination à la chlordécone.

A ce titre, vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prime d'engagement (aide de minimis) permettant de prendre en charge les surcoûts liés à cette démarche vertueuse.

Une aide est attribuée aux éleveurs pour les animaux qui ne dépassent pas les limites maximales de résidus de chlordécone (LMR) lors de leur abattage à l'issue du plan de sécurisation. L'aide sera forfaitaire et d'un montant maximal de 250 euros par animal éligible. Cette aide sera dégressive selon le nombre d'animaux détenus.

Les montants forfaitaires par animal suivi sont fixés dans le tableau suivant :

- 1 à 5 bovins détenus : 250 €/animal suivi
- 6 à 10 bovins détenus : 230 €/animal suivi
- Plus de 10 : 210 €/animal suivi

L'aide est plafonnée à 40 animaux par an et par exploitation.

Ce formulaire vous permet d'effectuer la demande. La date limite de dépôt du dossier complet est fixée au 31 mars 2026 à 19h (heures des Antilles)

DOSSIER DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES SURCOUTS LIÉS A LA MAITRISE DU RISQUE CHLORDECONE POUR LES ELEVEURS DE BOVINS EN GUADELOUPE

La sécurisation des viandes vis-à-vis de la chlordécone est une priorité de l'Etat réaffirmée dans le Plan Chlordécone IV, afin de garantir une alimentation sans risque chlordécone, assurer la pérennité de la filière bovine guadeloupéenne et contribuer à l'autonomie alimentaire pour la viande.

Demande de prise en charge des surcoûts liés à l'engagement individuel des élevages dans une démarche volontaire de sécurisation de votre production bovine face au risque de contamination à la chlordécone.

Vous êtes éleveur et vous avez été accompagné en 2025 par l'association pour la protection sanitaire des élevages de Gwadloup (SANIGWA) dans une démarche volontaire de sécurisation de votre production bovine face au risque de contamination à la chlordécone.

A ce titre, vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prime d'engagement (aide de minimis) permettant de prendre en charge les surcoûts liés à cette démarche vertueuse.

Une aide est attribuée aux éleveurs pour les animaux qui ne dépassent pas les limites maximales de résidus de chlordécone (LMR) lors de leur abattage à l'issue du plan de sécurisation. L'aide sera forfaitaire et d'un montant maximal de 250 € par animal éligible. Cette aide sera dégressive selon le nombre d'animaux détenu.

Les montants forfaits par animal suivi sont fixés dans le tableau suivant :

- 1 à 5 bovins détenus : 250 €/animal suivi
- 6 à 10 bovins détenus : 230 €/animal suivi
- Plus de 10 : 210 €/animal suivi

L'aide est plafonnée à 40 animaux par an et par exploitation.

Ce formulaire vous permet d'effectuer la demande. La date limite de dépôt du dossier complet est fixée au 31 mars 2026 à 19h (heure des Antilles)

Mentions légales

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire.

1. Dépôt par un tiers

Déposez-vous ce dossier en tant que mandataire ?

Si vous déposez ce dossier pour un exploitant agricole, veuillez compléter et joindre l'attestation de mandat de délégation ci-après datée et signée.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

 Mandat de délégation au dépôt du dossier

2. Consentement au recueil des données personnelles

Je consens à ce que l'administration exploite mes données personnelles afin d'instruire ma demande et d'effectuer des suivis statistiques

Cochez la mention applicable

 Oui Non

3. Identification du demandeur

Numéro PACAGE

Concerne uniquement les agriculteurs

Demande de prise en charge des surcoûts liés à l'engagement individuel des élevages dans une d

Raison sociale de la société

Statut juridique

(EI, SCEA, EARL, SAS, GAEC,...)

Adresse de l'établissement

Civilité du demandeur

Mme

M.

Nom

Prénom

Téléphone 1

Téléphone 2

Mail du demandeur

4. Nombre de bovins concernés par la demande de l'aide

Nombre total de bovins ayant suivi le plan de sécurisation préconisé par SANIGWA et abattus en 2025

5. Nombre de bovins détenus sur l'exploitation

Nombre total de bovins détenus sur l'exploitation à la date du dépôt de la demande d'aide

6. Coordonnées bancaires

IBAN - Identifiant International de Compte Bancaire

BIC - Code identification de la banque

7. Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Avis SIRENE

Joindre l'avis de situation SIRENE (SIRET agricole actif) de moins de 3 mois à la date de dépôt de la demande

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif d'identité

Joindre la carte d'identité + le KBIS pour les formes sociétaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- RIB/IBAN

Joindre le RIB/IBAN (hors compte "livret A") au nom et prénom du demandeur ou de la raison sociale de la société.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Convention entre SANIGWA et l'éleveur

Joindre la convention établie entre SANIGWA et l'éleveur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan de sécurisation (décontamination) pour chaque animal

Joindre pour chaque animal le plan de sécurisation (décontamination), rattaché à son numéro officiel d'identification

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de fin de parcours pour chaque animal

Joindre pour chaque animal, l'attestation de SANIGWA de fin de parcours, identifié par leur numéro officiel d'identification

8. Autres aides dites "de minimis" reçues et/ou demandées mais non encore reçues au cours des 36 mois glissants précédent la demande d'aide.

Informations légales

Les aides de minimis sont un régime d'aides pouvant être accordées aux entreprises par l'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics.

Les aides de minimis agricole sont plafonnées à 50 000 € sur une période de trois ans.

En application de la transparence GAEC, chaque associé d'un GAEC total peut bénéficier d'un plafond de 50 000 € d'aides de minimis agricole. Pour cela, chaque associé du GAEC total doit compléter sa propre attestation pour présenter une demande d'aide.

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « de minimis », conformément au Règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par les règlements de la Commission (UE) n°2019/316 du 21 février 2019, (UE) n°2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) n°2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) n°2024/3118 du 10 décembre 2024, dit « règlement de minimis agricole ».

Avez-vous déjà perçu des aides dites "de minimis" agricoles ?

Les aides liées à la sécurisation des viandes bovines perçues au titre des années 2023 et 2024 doivent être déclarées

Demande de prise en charge des surcoûts liés à l'engagement individuel des élevages dans une dépendance

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Information seuils limites

Si la somme totale des montants d'aides de minimis agricole reçus et/ou demandés mais pas encore reçus excède 50 000 €, l'aide demandée dans le présent formulaire ne sera pas accordée ; sauf si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par la réglementation relative aux aides de minimis agricole sur une période glissante de 3 ans.

J'atteste sur l'honneur avoir reçu (décision d'octroi ou, à défaut, montant payé) au cours des 36 mois précédant la demande, la somme totale inscrite dans le tableau ci-joint à compléter au titre des aides dites « de minimis » agricole (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 modifié)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu (décision d'octroi ou, à défaut, montant payé) au cours des 36 mois précédant la demande, d'aide dites « de minimis » agricole (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 modifié)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Montants des aides "de minimis" agricoles déjà perçus

Renseignez le tableau fourni ci-dessous.

Avez-vous déjà demandé mais pas encore reçu des aides dites "de minimis" agricoles ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Information seuils limites

Si la somme totale des montants d'aides de minimis agricole reçus et/ou demandés mais pas encore reçus excède 50 000 €, l'aide demandée dans le présent formulaire ne sera pas accordée ; sauf si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par la réglementation relative aux aides de minimis agricole sur une période glissante de trois ans.

J'atteste sur l'honneur avoir demandé mais pas encore reçu ni la décision correspondante ni le paiement relatif à la somme totale inscrite dans le tableau ci-joint à compléter au titre des aides dites "de minimis" agricoles (en référence au règlement (UE) n°1408/2013 modifié)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste sur l'honneur avoir demandé mais pas encore reçu (décision d'octroi ou, à défaut, montant payé) au cours des 36 mois précédant la demande, la somme totale inscrite dans le tableau ci-joint à compléter au titre des aides dites «

**Demande de prise en charge des surcoûts liés à l'engagement individuel des élevages dans une d
de minimis » agricole (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 modifié)**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir perçu et/ou demandé mais pas encore perçu d'aides dites "de minimis" agricoles au cours des 36 mois précédent la demande d'aide.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Montants des aides "de minimis" agricoles demandés mais pas encore perçus

Renseignez le tableau fourni ci-dessous.

Je déclare avoir mentionné dans le présent formulaire l'ensemble des aides dites "de minimis" agricoles perçus et/ou demandés mais encore perçus au cours des 36 mois précédent la demande d'aide

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Mon entreprise exerce-t-elle en plus des activités agricoles, des activités dans le secteur de la pêche et/ou de l'aquaculture ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu au cours des 36 mois précédent la demande, d'aides de minimis pêche *

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Information seuils limites

Si la somme totale des montants d'aides de minimis agricole et pêche reçus et/ou demandés mais pas encore reçus excède 50 000 €, l'aide demandée dans le présent formulaire ne sera pas accordée ; sauf si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par les différents règlements de minimis sur une période de trois ans.

J'atteste sur l'honneur avoir reçu et/ou demandé mais pas reçu, au cours des 36 mois précédent la demande, la somme totale inscrite dans le tableau ci-joint à compléter au titre des aides dites « de minimis » pêche (en application du règlement (UE) n° 717/2014 modifié)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Montants déjà demandés dans le cadre d'aides minimis liées à la pêche et/ou aquaculture

Demande de prise en charge des surcoûts liés à l'engagement individuel des élevages dans une d

Mon entreprise exerce-t-elle, en plus des activités éligibles aux aides de minimis agricoles des activités au titre desquelles elle a reçu des aides de minimis entreprise ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu au cours des 36 mois précédent la demande, d'aides de minimis entreprise

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Information seuils limites

Si la somme totale des montants d'aides de minimis agricole, pêche et entreprise reçus et/ou demandés mais pas encore reçus excède 300 000 €, l'aide demandée dans le présent formulaire ne sera pas accordée ; sauf si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par les différents règlements de minimis sur une période de trois ans.

J'atteste sur l'honneur avoir reçu et/ou demandé mais pas encore reçu au cours des 36 mois précédent la demande d'aide, la somme totale inscrite dans le tableau ci-joint à compléter au titre des aides dites "de minimis" entreprise (en application du règlement (UE) n°1407/2013 modifié par le règlement (UE) n°2023/2831)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Montants déjà demandés dans le cadre d'aides minimis liées aux minimis entreprise

Mon entreprise s'est-elle vu confier un service d'intérêt économique général (SIEG) au titre duquel elle a reçu des aides minimis SIEG ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Information seuils limites

Si la somme totale des montants d'aides de minimis agricole, pêche, entreprise et SIEG reçus et/ou demandés mais pas encore reçus excède 500 000 €, l'aide demandée dans le présent formulaire ne sera pas accordée ; sauf si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par les différents règlements de minimis sur une période de trois ans.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu au cours des 36 mois précédent la demande, d'aide de minimis SIEG

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste sur l'honneur avoir reçu et/ou demandé mais pas encore reçu, au cours des 36 mois précédent la demande, la somme totale inscrite dans le tableau ci-joint à compléter au titre des aides dites « de minimis » SIEG (en application du règlement (UE) n° 360/2012 modifié)

Demande de prise en charge des surcoûts liés à l'engagement individuel des élevages dans une d

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Montants déjà demandés dans le cadre d'aides minimis liées aux minimis SIEG

9. Engagements du demandeur

Je déclare avoir mentionné sur le présent formulaire l'ensemble des aides de minimis reçues au cours des 3 dernières années

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie être le demandeur ou pouvoir représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant dix (10) exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à conserver actif mon SIRET pendant au moins 6 mois consécutifs à partir du lendemain de la date de dépôt de demande d'aide

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie avoir suivi le plan de sécurisation préconisé par SANIGWA

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à poursuivre la démarche de sécurisation de ma production bovine à venir vis à vis du risque chlordécone

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie avoir détenu les animaux pour lesquels l'aide est demandée pendant au moins 2 mois avant l'abattage

Demande de prise en charge des surcoûts liés à l'engagement individuel des élevages dans une d'intervenu en 2025

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Information importante

Le non-respect de ces engagements aura pour conséquence le reversement intégral de tout ou partie de l'aide attribuée et d'éventuelles sanctions administratives. Ce reversement sera exigé sauf cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles reconnues par la réglementation nationale. Ces cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles doivent être notifiés par écrit à la DAAF, accompagnés des preuves nécessaires, dans un délai de 10 jours ouvrables à partir du moment où l'exploitant est en mesure de le faire.

Vous avez opté pour une démarche dématérialisée.

Le dépôt du formulaire vaut signature.